

Convention de partenariat avec l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques et création d' une régie de recettes pour le compte de tiers

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la promotion de ses collections, des expositions et autres manifestations organisées dans les musées et bibliothèques, la Ville souhaite développer le partenariat instauré avec l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques.

A ce titre, il est envisagé de commercialiser dans ces établissements culturels différents produits fournis par cette association, et notamment des reproductions photographiques représentant les oeuvres des musées et bibliothèques.

Compte tenu des actions de mécénat de l'association en faveur des musées et bibliothèques (acquisitions, restaurations de documents ou d'oeuvres, ...), cette prestation ne ferait l'objet d'aucune rémunération.

Afin de matérialiser les relations entre la Ville et cette association, il serait nécessaire de signer une convention et de créer une régie de recettes pour le compte de tiers dont les titulaires seraient les régisseurs principaux de chaque établissement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création de cette régie de recettes pour le compte de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 mars 2000.